

Le Président,

**Monsieur Raphaël CASTERA**  
**Mairie**  
**1 place de la Mairie**  
**74190 PASSY**

Dossier suivi par :  
François BORDELIER  
Tel : 04 50 33 72 30  
Mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Objet : Modification n°2 PLU de Passy  
V/Réf : / 82040

Annecy, le 28 mai 2025

Monsieur le Maire,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, ce dont nous vous remercions.

Après analyse de ce dossier, nous formulons un avis favorable quant à cette modification n°2.

Nous avons notamment bien noté dans le Règlement de la zone UT l'obligation de dédier au minimum 10% de la surface de plancher pour le logement du personnel saisonnier dans le cas d'un programme neuf de lits touristiques marchands (hors rénovation et extension).

Comme indiqué à la page 88 de l'additif au Rapport de Présentation, nous vous confirmons tout l'intérêt d'ajuster ces seuils à moyen terme en fonction des retours d'expérience, en y associant les professionnels du tourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe CARRIER

